

**Le Conseil Général des Jeunes • SON OBJECTIF :**  
**DONNER LA POSSIBILITÉ AUX COLLÉGIENS**  
**DE S'EXPRIMER ET DE S'ENGAGER SUR DES**  
**SUJETS QUI LEUR TIENNENT À CŒUR ET**  
**QUI LES CONCERNENT.**

# Donner la parole aux collégiens



**L**e 31 mars, a été créé le premier Conseil Général des Jeunes de l'Yonne, constitué de représentants des collèges publics et privés du département mandats jusqu'au 2 juillet prochain. Ouverte par le Président du Conseil Général Jean-Marie Rolland en présence des élus de chaque canton concerné, la première séance plénière a débouché sur l'élection du Président et la mise en place des commissions.

« Le Conseil Général des Jeunes est créé en partenariat avec le Conseil Général, l'Inspection académique et les établissements scolaires du second degré de l'Yonne relevant de la compétence du Département, indique Philippe Lala, directeur des sports et de la jeunesse. Il donne la parole aux collégiens qui peuvent s'exprimer et réaliser des projets sur les thèmes qui les intéressent.

C'est également un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté, un lieu de découverte de la vie publique du département. Les Conseillers Généraux Jeunes ont pour mission de proposer et d'établir des projets qu'ils développeront au sein de leurs commissions, dès lors que ces projets sont en lien avec les compétences du Département. »

**RÉALISER DES PROJETS.** Le Conseil Général de l'Yonne évaluera ainsi les

propositions du Conseil Général des Jeunes et lui donnera la possibilité de concrétiser ses actions en lui mettant à disposition les moyens nécessaires, en fonction des possibilités budgétaires.

La première mission de cette Assemblée représentative des collégiens consiste en une réflexion autour du chèque

jeunes, en projet pour 2011 : « Jusqu'au 2 juillet, les Conseillers Généraux Jeunes travailleront sur la mise en place de ce chèque, qui permettra aux étudiants d'avoir des réductions tarifaires sur

certaines activités ou achats (CD, DVD, livres, places de cinéma...) », explique Karen Parrinello, coordinatrice du Conseil Général des Jeunes.

Les réunions des commissions géographiques (du Sénonais, de la Puisaye, du Centre Yonne, de l'Auxerrois, du Tonnerrois et de l'Avallonnais) ont lieu dans les collèges du département (certaines décentralisées pour les besoins du ou des projets). Un budget sera attribué à chacune pour la réalisation des projets adoptés.

**DES ÉLECTIONS À LA RENTRÉE SCOLAIRE.** Les Conseillers Généraux Jeunes seront également conviés à des séances plénières (ouvertes au public) à la Pyramide, place de la Préfecture à Auxerre, animées par leur Président.

Ils y débattront des projets établis lors des commissions et décideront de leur adoption ou non par un vote. À partir de la rentrée scolaire 2010, auront lieu des élections afin de renouveler le Conseil Général des Jeunes. Tous les collégiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> seront appelés à voter, mais seuls ceux de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> pourront déposer leur candidature.



## Un thème à définir

À partir de la rentrée scolaire 2010-2011, les commissions géographiques travailleront sur un thème commun défini par les jeunes élus lors de la première séance plénière, parmi lesquels :

- environnement / développement durable,
- énergies renouvelables,
- sécurité routière / transports,
- solidarité,
- démocratie participative,
- culture,
- sport,
- santé et prévention,
- handicap,
- intergénération / technologies d'information et de communication,
- Europe...

INFOS +

www.yonne-jeunes.com